

*Ne nous arrêtons pas,
poursuivons notre effort...* ⁽¹⁾

Jacques-André Tschoumy
Directeur de l'Institut romand de
recherches et de documentation pédagogiques

C'est sous un angle éminemment positif que je tiens à évoquer l'année 1989. Elle fut pour moi une grande année, un des grands millésimes de ce siècle. Il y eut le bicentenaire de la Révolution française, c'est-à-dire une commémoration visant à empêcher le retour des fascismes. Ce fut l'année d'autres espoirs puisque l'on se souvient que le 9 novembre s'écroulait le mur de Berlin. Et puis, le 20 novembre, certes avec un peu plus de discrétion, la Convention relative aux droits de l'enfant fut signée à Manhattan.

Il s'agit de prendre conscience de toutes ces libertés et de tous ces espoirs que nous a ouverts l'année 89. Et il importe de réfléchir aux nouvelles protections qui sont maintenant à la disposition des quatre principales catégories d'enfants à haut risque :

- l'enfant au travail : 50 à 150 millions d'enfants sont en situation dangereuse ou nuisible,
- l'enfant dans la rue : 20 à 25 millions sont jetés dans la rue par l'effondrement des structures familiales, par exemple au Brésil ou aux Philippines,
- l'enfant à la guerre : on estime la soldatesque enfantine à quelques dizaines de milliers, comme en Iran ou au Nicaragua,

⁽¹⁾ Jacques-André Tschoumy a bien voulu introduire la table ronde qui eut lieu le 26 septembre 1992. Ainsi qu'il est de règle en pareil cas, ses propos reprennent les arguments évoqués par les conférenciers. Mais l'animateur leur a conféré un ton original et une conviction qui expliquent qu'ils soient repris. J'espère une nouvelle fois que l'écrit ne trahira pas l'oral... PM

- l'enfance en mouvement : on estime à 6 ou 7 millions le nombre d'enfants réfugiés, qui encourent persécutions et mauvais traitements.

Qui oserait encore dire, face à ces problèmes, que la question des droits de l'enfant menace en Suisse la structure de la famille ? Il est fondamental qu'une telle réflexion ait disparu. Il est maintenant acquis que les droits de l'enfant ne constituent pas une plaisanterie. Quand on ne veut pas d'un projet, chacun sait qu'on l'exclut ou le banalise. Or tout montre que le problème des droits de l'enfant ne peut plus de nos jours se poser en ces termes. Tous nous en avons la conviction.

N'est-il pas révélateur, par exemple, de voir le président de la Conférence suisse des chefs des Départements de l'instruction publique insister sur les phénomènes migratoires, sur le développement du multiculturalisme dans nos classes ? Et n'est-il pas significatif qu'il présente une avancée spectaculaire des politiques scolaires en matière d'accueil et d'intégration de tous les élèves ? Il convient de souligner cette avancée, qui s'est développée en moins de cinq années, et de noter qu'elle est historique... même si, à titre individuel, il nous arrive d'être impatients et de regretter les lenteurs du calendrier.

Il est sûrement important d'insister sur les aspects positifs de cette avancée, sur le fait que l'enfant est dorénavant sujet de droit et qu'il est l'objet de protections diverses, qui désormais vont se développer. En tant qu'il devient sujet de droit, on mesure le développement d'un principe nouveau dans toute relation adulte-enfant : entre eux peut s'établir une relation qui ne soit plus simplement de domination ou de subordination. Sans doute s'agit-il là du prolongement de la réflexion de ces grands pédagogues dont Samuel Roller évoquait la filière. Mais ce qui est totalement nouveau, c'est que la Convention de Manhattan apporte une décision qui est une sorte de couronnement.

L'enfant n'est pas simplement un objet porteur de droits, lesquels seraient seulement à l'état de potentiel. Les droits de l'enfant, ce n'est pas un "pour quand tu seras grand mon petit"...

Il est *sujet de droit* dès aujourd'hui, et non plus pour demain matin, pour plus tard, toujours pour plus tard. Il n'a certes pas droit de vote, parce qu'il existe diverses majorités qui commencent à divers âges, mais déjà il est citoyen : par cette nouvelle prescription, les anciens citoyens de demain sont devenus citoyens d'aujourd'hui. Comment cela ne changerait-il pas tout dans nos relations avec l'enfant ? L'avenir nous montrera que cette Convention implique un débat sur les problèmes de citoyenneté : dans le monde, dans l'Europe en formation, chez nous à l'École, etc.



Comment sera ratifiée en Suisse la Convention des droits de l'enfant ? De la réponse à cette question dépend le calendrier de la ratification : selon la formule qui sera retenue, le calendrier s'imposera de lui-même et l'évolution sera rapide ou non. Si bien qu'il faut peser les atermoiements et l'alternance des arguments des uns et des autres selon la nature des propositions qu'ils émettent. Chacun d'entre nous passe sans doute par différentes ambiguïtés internes, se demandant s'il va choisir cette formule plutôt que cette autre. Car rien n'est tout blanc ou tout noir : le problème ne se pose pas en ces termes-là. Dans chaque alternative l'on perd quelque chose. Mais il s'agit de choisir une position.

Trois choix nous sont offerts : ne pas ratifier, ratifier avec réserves, ratifier sans réserve.

- *Ne pas ratifier*

C'est l'attitude qui conforte toutes les sentinelles vigilantes du front du refus, et qui cumule vraiment tous les "défauts", notamment parce que le problème reste entier et conserve la même acuité qu'actuellement. En Suisse, c'est une attitude bien inconfortable face à nos choix politiques, surtout en politique

étrangère, puisqu'ils sont fondés sur les droits de l'homme. Par exemple, si René Felber reconnaissait à Noël la Slovaquie, c'est que, pour nous Helvètes, le droit à l'autodétermination est fondamental. Si l'on décidait de ne pas ratifier les droits de l'enfant, nous irions à l'encontre de cette conviction et de l'ensemble de notre politique étrangère. Ne pas ratifier la Convention des droits de l'enfant constitue donc un cas de figure insoutenable et intolérable du fait des options politiques générales de la Suisse.

- Ratifier avec réserves

C'est l'avis du Conseil fédéral, en faveur duquel militent diverses raisons, notamment l'accession à l'EEE en décembre 1992. Autre raison positive, la ratification avec réserves constitue une attitude pragmatique, celle de la tradition helvétique des petits pas : "faisons déjà ce premier pas, puis on fera progressivement le reste de l'intérieur; n'allons pas tout rater par un refus radical". Mais on ne saurait oublier les défauts de cette solution, qui laisse perdurer le problème. La Suisse présente bien, vue de l'extérieur, une image positive, mais elle reste peu cohérente intérieurement. Et quelles garanties peut-on donner qu'à court terme un aménagement intérieur aura lieu ? Le statut des saisonniers et la position de leurs négriers ne sont que partiellement réglés, le regroupement des familles n'est pas réellement réalisé, etc. C'est ce qui incite tant de personnes à ne pas retenir cette hypothèse de travail.

- Ratifier sans réserve

C'est l'avis de ceux qui, comme Christiane Perregaux, ont l'intention de lutter contre toutes les formes de discrimination et qui sont animés par un souci démocratique et le sentiment d'une obligation morale : que notre société résolve ses problèmes en regard de ses relations internationales et des données du monde qui nous entoure. D'ailleurs on a vu qu'une forte avancée a déjà eu lieu; les Départements de l'instruction publique, en particulier dans le domaine de l'accueil scolaire,

sont proches du but. Mais ne nous arrêtons pas, poursuivons notre effort. Ne laissons pas de côté des milliers de saisonniers et leurs enfants, en particulier les Yougoslaves. Songeons aussi à cette longue histoire des grands éducateurs et de la pédagogie que rappelle Samuel Roller.

Certes surgissent des inconvénients. En terme de calendrier, d'abord. Et surtout cela entraînera le maintien d'une tension interne. Il s'agit de savoir si l'on souhaite le maintien de cette tension, que certains trouveront maximaliste, idéaliste, combattante, propre à un Don Quichottisme pour enfants ⁽²⁾. Mais, en même temps, c'est la voie de ceux qui oeuvrent à rendre la maison Suisse plus cohérente, estimant peut-être qu'il y va de son honneur.

⁽²⁾ J.-A. Tschoumy se livra à un bref sondage parmi les participants à la journée, qui montra qu'une écrasante majorité d'entre eux étaient enseignants et éducateurs. Ce public est-il plus idéaliste ou maximaliste qu'un autre ? En tout cas l'option d'une ratification sans réserve était majoritaire dans ses rangs.